



Les greffiers en colère !

Madame la directrice,

Les greffiers sont en colère, les greffiers sont discourtois, les greffiers sont écœurés et ont décidé de faire entendre leur voix, haut et fort.

D'ordinaire taiseux, disciplinés, ne comptant pas leurs heures pour permettre à une Justice exsangue et sans moyens de fonctionner malgré tout, les greffiers (suivis des autres corps) ont dit Stop ! Quoiqu'en disent certains, ce n'est pas parce que les greffiers étaient en grève il y a quelques jours que la Justice dysfonctionne, c'est bien parce que la Justice dysfonctionne que les greffiers étaient en grève.

Madame la directrice, un greffier c'est quoi ?

C'est d'abord **un être humain** et non un pion interchangeable ou une variable d'ajustement (on l'oublie un peu trop souvent...).

Dans près de 80% des cas, **c'est désormais un juriste doté de diplômes universitaires** équivalents à ceux d'un magistrat/avocat et qui a fait le choix de mettre ses compétences au profit du service public de la Justice parce qu'il croit en certaines valeurs républicaines qui lui semblent justes et nécessaires, parce qu'il privilégie l'œuvre de justice à une carrière dans le privé et parce qu'il revendique ce sentiment d'utilité collective auprès de ses concitoyens.

Le greffier est précieux et indispensable car il le seul acteur judiciaire à avoir un rôle de premier ordre dans tous les champs de compétences juridictionnelles. Il assure la formation initiale et continue de ses pairs, et celle des contractuels en juridiction. Il renseigne et oriente le justiciable sur toutes les procédures existantes qui évoluent constamment. Il s'assure de la bonne constitution des dossiers. Il gère bien souvent la mise en état des dossiers. Il rédige des projets de décisions sur demande des magistrats. Il atteste par son contreseing de la régularité des décisions de justice et leur donne ainsi toute leur autorité et leurs pleins effets. Il veille à l'exécution de celles-ci. Il est chef de service, etc....

Un greffier est un agent consciencieux, rigoureux, impliqué et bienveillant qui veille au fonctionnement de nos juridictions. Il est à son poste tôt le matin, non pas pour partir tôt selon quelques mauvaises langues, mais pour travailler les dossiers et la procédure avant l'arrivée des avocats, des magistrats et des justiciables qu'il doit souvent rassurer. Il n'est jamais discourtois...

Il est toujours là, sans plainte, pour les audiences tardives, les permanences week-end. Il est là, encore, lorsqu'il faut remplacer au pied levé les collègues absents qui ont craqué à cause des conditions de travail bien difficiles. Il est là, aussi, pour assurer la garantie procédurale des citoyens malgré l'indigence du Ministère dans les logiciels métiers.

Et que fait la DSJ pour gratifier cet agent qu'elle qualifie elle-même d'« essentiel à la Justice » dans ses campagnes de recrutement ?

- La DSJ supprime son statut de chef de greffe, puis celui de chef de service, sans doute pour le remercier de ses bons et loyaux services. Fort heureusement, ils vont pouvoir continuer leurs missions sans plus aucun avantage financier ...
- La DSJ exclut le greffier de l'équipe autour du magistrat au profit d'une nouvelle catégorie d'agents qui sera recrutée massivement, les « attachés de justice » ! Ces nouvelles recrues ne seront pourtant pas plus compétentes que le greffier puisqu'ils auront un diplôme équivalent sans l'expérience de la profession... Bien sûr, contrairement aux revendications actuelles, là, il n'y aura aucune difficulté budgétaire pour recruter plus d'un millier d'agents de cette catégorie A, formés pour devenir les nouveaux collaborateurs des magistrats pendant que les greffiers seront « recentrés sur la procédure et l'accueil », à moins qu'on ne les affecte finalement à des tâches d'exécution ?!
- La DSJ prévoit de réduire drastiquement la durée de la formation des greffiers en rabaissant drastiquement la scolarité. La formation est pourtant une richesse offerte aux agents, et une reconnaissance de la responsabilité et de la technicité de leurs missions.
- La DSJ oblige les greffiers à la mobilité et à quitter leurs proches, générant ainsi un système à deux vitesses avec ceux qui ne sont pas soumis à cette obligation.
- La DSJ accepte grassement, après des années de revendications, une simple mise à niveau indemnitaire des greffiers par rapport aux autres corps de catégorie B. Mais là encore, il faut le dire vite car certaines indemnités versées aux greffiers restent inférieures aux agents de catégorie C et aux autres catégories B de la fonction publique alors qu'ils sont pourtant B+ !
- La DSJ leur propose une grille de catégorie B qui ne correspond ni à leurs attentes, ni à leurs compétences, ni à leurs contraintes, ni aux engagements que leur ministre leur a promis dès novembre 2021 !

Madame la directrice, les greffiers sont en colère car ils méritent plus que ce camouflet.

TROP c'est TROP !

Stop au mépris ! Ne soyez pas les fossoyeurs de la profession, proposez enfin aux greffiers une évolution de carrière à la hauteur de leurs compétences et de leur engagement !

La considération et la catégorie A pour les greffiers, Ça doit être maintenant !

Vous en avez le pouvoir, montrez-leur que vous en avez la volonté. A défaut, les greffiers en tireront toutes les conséquences.

Vos élus UNSA SJ à la CAP des greffiers

UNSa Services Judiciaires – Conseil de Prud'hommes – 27 rue Louis Blanc – 75010 PARIS
Tél. 01.40.38.53.71 ou 53.72 - Mail synd-unsasj@justice.fr - Site <http://unsasj.fr>